

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Rue des nouvelles

Organisé par Rue des livres
Avec le soutien de Crédit mutuel de Bretagne/Arkéa

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre du Festival Rue des livres, qui aura lieu du 21 au 24 mars 2019 à Rennes, l'association Rue des livres et le Crédit mutuel de Bretagne / Arkéa organisent un concours de nouvelles. Les deux structures partagent la volonté de participer au développement des pratiques d'écriture.

Le principe du concours est d'imaginer une nouvelle à partir du thème mentionné à l'article 5. La meilleure de chaque catégorie sera récompensée.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toutes et tous. Les participants doivent résider en France métropolitaine ou dans les DOM et TOM. Ils doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Enfants (de 8 à 12 ans)
- Jeunes (de 13 à 17 ans)
- Adulte (à partir de 18 ans)
- Spécial Classe (production d'un texte collectif dans le cadre scolaire) comprenant les sous-catégories suivantes : Elémentaire, Collège, Lycée

Dans le cas d'une participation individuelle, les participants de moins de 18 ans doivent joindre l'autorisation de leur représentant légal (parent ou tuteur).

Article 3 : Modalités d'inscription et d'envoi

I. La participant.e devra dans un premier temps remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet : <http://festival-ruedeslivres.org/> afin de renseigner toutes ses coordonnées et d'accepter le présent règlement.

II. Elle devra ensuite envoyer son texte au format numérique à contact@festival-ruedeslivres.org

La date limite de dépôt des nouvelles est fixée au 16 janvier 2019, minuit.

Article 4 : Modalités de présentation du texte

Le texte devra être dactylographié en noir, police Arial, taille 11, interligne 1.5. Il ne devra porter aucune autre mention que le texte et le titre de la nouvelle.

Le fichier numérique devra être un document word ou open office (.doc) et sera nommé du nom-prenom de l'auteur.

Article 5 : Consignes concernant la nouvelle

- La nouvelle ne devra pas excéder 13800 signes (soit en police Arial, taille 11, interligne 1.5 l'équivalent d'un peu plus de 4 pages).
- Elle devra avoir pour thème : « Tout est possible... » qui devra apparaître comme tel dans le texte, points de suspension compris mais les guillemets ne sont pas obligatoires !

- Elle devra impérativement comporter un titre.
- La nouvelle doit être une œuvre originale non publiée, sans contrat d'édition à venir.
- Elle doit être écrite en français (ou sinon associée à une traduction en français).

Article 6 : Jury et proclamation des résultats

Un comité présidé par l'autrice Barbara Constantine et composé de membres de l'association Rue des livres d'une part, et de membres du Crédit mutuel de Bretagne / Arkéa d'autre part, opérera une sélection d'une nouvelle gagnante dans chaque catégorie.

Les résultats seront proclamés lors de la 12^e édition du festival Rue des livres, 23-24 mars 2019, Halle sportive des Gayeulles, Rennes, en présence de Barbara Constantine. Les participants (gagnants ou non) en seront informés au préalable.

Article 7 : Prix

- Dotation pour le.la gagnant.e de la catégorie Enfants : chèque d'une valeur de 75 euros ;
- Dotation pour le.la gagnant.e de la catégorie Jeunes : chèque d'une valeur de 75 euros ;
- Dotation pour le.la gagnant.e de la catégorie Adultes : chèque d'une valeur de 75 euros ;
- Dotation pour la classe gagnante dans chaque sous-catégories (élémentaire, collège, lycée) : un livre offert à chaque élève.

Les textes gagnants seront affichés lors du festival et mis en ligne sur le site internet de Rue des livres.

Ils seront également réunis dans un fascicule qui sera distribué dans les agences Crédit mutuel de Bretagne.

Article 8 : Diffusion des nouvelles

Les participants autorisent l'association Rue des livres et Crédit mutuel de Bretagne / Arkéa à publier leur nouvelle, en mentionnant obligatoirement le nom et prénom de l'auteur, dans tous les supports utiles à la communication et la promotion concernant le présent concours.

Article 9 : Droit de rectification des informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande auprès de l'association.

Article 10 : Annulation du concours

L'organisateur, association Rue des Livres, se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier, suspendre ou annuler le concours.